



## **Rapport de gestion 2017**

Réponses de la Municipalité aux observations et vœux  
de la Commission de gestion

---

### **Vœu n° 1**

*« La Cogest demande à la Municipalité de suivre au plus près l'évolution du dossier de l'hôtel du Moulin afin de faire avancer ce projet dont les retombées économiques pourraient être bénéfiques pour la Commune. »*

### **Réponse de la Municipalité**

La Municipalité est favorable à la création d'un projet qualitatif et enrichissant sur le site du Moulin. Elle poursuivra sa collaboration active avec le promoteur afin que ce dernier puisse réaliser son projet d'hôtel conformément aux lois et règlements en vigueur.

---

### **Vœu n° 2**

*« La Cogest réitère son observation n°3 de l'an dernier et demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de réduire encore ces volumes d'eau non facturés. »*

### **Réponse de la Municipalité**

Tout réseau d'eau potable subit des fuites. La Municipalité met tout en œuvre pour les minimiser, d'une part en utilisant le personnel à disposition à bon escient afin de repérer et réparer d'éventuelles fuites au plus vite et, d'autre part, en entretenant au mieux les infrastructures existantes, ceci dans le respect des contraintes budgétaires.

Concernant les infrastructures, une analyse générale du réseau d'eau potable a été mandatée auprès d'une entreprise spécialisée par suite des nombreuses fuites identifiées en 2017. Effectuée entre le 22 et 27 décembre 2017, elle concluait que « le réseau des conduites d'eau se trouve dans un bon état. L'état des hydrantes est en majorité bon ».

Concernant les fuites sur le réseau d'eau potable, une procédure de détection a été mise en place en 2015 et se poursuit à ce jour, à satisfaction. Elle se base sur le contrôle du débit des vannes d'introduction du réseau, ainsi que sur le relevé hebdomadaire des bornes hydrantes équipées de capteurs.

Sans disposer d'un service de piquet 24 heures sur 24 qui assure la surveillance continue du réseau et permet d'intervenir en tout temps, la Municipalité estime qu'il est difficilement envisageable de diminuer significativement les volumes d'eau non facturée. Le projet de concession du réseau d'eau potable, actuellement à l'étude, pourrait permettre d'aller dans ce sens.

---



### Vœu n° 3

*« La Cogest invite la Municipalité à constituer et faire inscrire ces servitudes au cadastre aussitôt que possible. »*

### Réponse de la Municipalité

Les travaux de réaménagement de la rue du Village, incluant la création d'un trottoir, ont eu une emprise sur une quinzaine de parcelles privées. Des conventions ont été signées avec la plupart des propriétaires avant la mise à l'enquête des travaux.

A ce jour, l'ensemble des plans et pièces administratives ont été transmises à un notaire. Les propriétaires concernés devraient prochainement être convoqués par celui-ci afin de signer les servitudes en vue de leur inscription au Registre foncier.

---

### Observation n° 1

*« La Cogest demande à la Municipalité de présenter au Conseil communal une proposition concrète et chiffrée visant à réduire les frais à charge de la Commune en rapport avec les installations sur le lieu-dit « Le Billard ». »*

### Observation n° 2

*« La Cogest demande que toutes les sociétés locales soient traitées équitablement afin qu'aucune d'entre elles ne bénéficie d'avantages dont les autres ne bénéficient pas. »*

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité n'a pas encore apporté ses conclusions, ni amené de propositions quant aux observations 1 et 2 du rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2016 en raison de :

- l'étendue et la complexité du sujet, qui demande du temps pour l'analyse ;
- la mise en place d'un nouveau Conseil municipal au début de cette nouvelle législature avec les implications que cela suppose et la nécessité de définir des priorités dans la prise en main des dossiers ;
- une nécessité de disposer de données et d'outils complémentaires pour aborder ce dossier.

En référence à l'observation n°2 du rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2016 demandant à la Municipalité des propositions concrètes en vue de chiffrer les réductions possibles des charges au lieu-dit « Sus le Billard », la réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Bertrand Fahrni présentée au point précédent de l'ordre du jour fait déjà un état de la situation.

Dans la foulée, l'observation n°2 du présent rapport de la Commission de gestion demande un traitement équitable des sociétés locales. Cette observation rejoint une volonté commune du Conseil communal et de la Municipalité d'établir une politique globale afin d'améliorer la cohérence du



système d'aide aux sociétés locales en tenant compte des moyens financiers dont dispose la Commune.

A ce titre, le collège municipal n'est pas resté inactif. Il s'oriente notamment, grâce à la participation à un séminaire de l'IDHEAP (Institut de hautes études en administration publique) et à un échange de bonnes pratiques avec d'autres communes, vers une démarche visant à identifier et mettre en œuvre des instruments de subventionnement des sociétés locales tels que les contrats de prestations.

La Municipalité présentera prochainement les résultats de ses réflexions et sa politique en la matière. Elle sera conduite en partenariat avec les représentants des sociétés locales afin d'aboutir à une mise en place de mesures créatives et négociées. Le Conseil communal sera tenu au courant au fur et à mesure de l'avancement de ces démarches.

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 11 juin 2018 pour être transmis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Thierry Amy

Patrick Csikos